

NOTE SUR L'EXPRESSION ENONCIATIVE
DE LA POSSESSION EN BAMBARA

Raimund Kastenholz

Pour établir une relation possessive en bambara [1], on se sert d'un type d'énoncé nominal, c'est-à-dire avec un prédicat non verbal. Il s'agit d'un type de prédication non verbale d'existence à deux termes [2], ayant la structure

SN₁ bé/té SN₂ pp

c'est-à-dire un syntagme nominal, suivi de la marque prédictive bé pour l'affirmatif et té pour le négatif complémentaire, un autre syntagme nominal et une postposition marquant la relation.

C'est le choix conditionné ou libre de la postposition qui différencie sémantiquement et pragmatiquement le fait d'"avoir" quelque chose en bambara. Il y a quatre postpositions pour exprimer la possession [3], dont deux, fè et bólo, sont à la fois les plus "possessives" proprement dit et les moins différenciées dans la littérature. En effet, ce problème du bambara n'est guère discuté, seule l'une des contributions de BIRD au Congrès d'Etudes Manding [Bird 1972] tâche de systématiser la sémantique de la possession en bambara [4]. Dans les grammaires et manuels du bambara, on trouve généralement des remarques dans la ligne de la suivante :

"As to when to use each variation, fè and bolo can be used interchangeably in most cases." [Long/Koita/Konaré 1970/71 : 15.1].

Examinons donc les présuppositions et les assertions des postpositions en jeu [5], lá, fè, bólo et kùn. Pour la terminologie, nous suivons BIRD :

"By presupposition, we mean the conditions that must hold for the sentence [contenant la postposition en question, R.K.] to be true in any possible world. The assertion is, obviously, that which is asserted." (BIRD 1972 : 2).

Précisons que nous ne nous occupons pas de la possession dans le domaine de la parenté et des relations sociales, qui est dans une certaine mesure secondaire, voire métaphorique.

La postposition lá marque principalement une relation très généralement locative (dans une certaine mesure comparable à la préposition française "à" [6], avec maintes extensions sémantiques dans plusieurs directions dont l'une est possessive dans un sens large. Comme marque de possession, lá a une présupposition qui le met en opposition aux autres postpositions discutées ici : SN₁ dénomme une partie intégrale de l'entité proposée par le SN₂, ou bien une chose abstraite qui n'existe pas en dehors de SN₂ [sauf en tant que phénomène]. C'est cela qu'on appelle "part-whole-relationship" :

sèn náani bé tábali lá	"La table a quatre pieds!"
kú té ntòri lá	"Le crapaud n'a pas de queue."
dàn dà bé à lá	"Il a une bosse." (Dumestre 1981-85 : 238)
kàla té dàba nìn ná	"Cette houe n'a pas de manche."
mìnnɔɔ bé ù lá	"Ils ont soif."
í hámi tùn bé né ná	"J'avais du souci pour toi." (Dumestre 1981-85 : 717)
sùnnɔɔ té ñ ná	"Je n'ai pas sommeil."
kùnkolodimi bé Músa lá	"Musa a mal à la tête."
fàrigan té à lá tũgun	"Elle n'a plus de la fièvre."
fànga bé ò māsake lá	"Le roi a de la puissance."

Evidemment, tous les noms relationnels [7] se trouvent en positions de NS₁ dans cette construction. D'une

part, il s'agit forcément d'une relation possessive de type non aliénable qui est établie par la postposition lá, d'autre part, toutes les relations non aliénables ne s'expriment pas ainsi [8]. L'assertion de lá est EXISTENCE.

Les trois autres postpositions se trouvent en opposition à lá, car SN₁, par présupposition, ne peut pas désigner une partie de SN₂ dans le cas de kùn, bólo et fè. Deux autres présuppositions sont communes aux trois postpositions. Comme BIRD [1972 : 3, 6] l'a démontré, SN₂ doit être ANIME [9], et SN₁-1 CONCRET. Pour kùn [10], il y a une présupposition supplémentaire, c'est que SN₂ soit LOCATIF pour SN₁ [11] (BIRD 1972 : 4pp).

mùru bé mùso kùn	"La femme a un couteau [sur soi]."
sára té ñ kùn	"Je n'ai pas de tabac sur moi."
sàbara dó wére bé ñ kùn	"J'ai une autre paire de chaussures [dans mes bagages]."

L'assertion de kùn est EXISTENCE dans le sens qu'un certain objet se trouve effectivement sur un tel. Cela implique logiquement que SN₂ a contrôle de SN₁, mais c'est plutôt un trait secondaire, kùn ne sert pas explicitement comme assertion de CONTROLE :

*béreke bé ñ kùn "J'ai un bâton."

Cet énoncé n'a pas été accepté par notre informateur. Nous ne voyons pas de raison à cela parmi les présuppositions. L'idée est que l'assertion d'EXISTENCE, donc "qu'il y a un bâton", n'est pas cohérente pour le locuteur. Par contre, l'assertion de CONTROLE l'est, parce que l'énoncé

béreke bé ñ bólo "J'ai un bâton."

est parfaitement acceptable (voir plus bas pour l'assertion de CONTROLE de bólo).

Les deux postpositions bólo et fè [12] ne se

Le tableau suivant tâche de systématiser les problèmes des postpositions discutées en tant que marqueurs du possessif (PRE = présupposition, ASS = assertion) :

lá		autres	
PRE ₁	SN ₁ partie de SN ₂	SN ₁ ≠ partie de SN ₂	
PRE ₂		ANIME	
PRE ₃		CONCRET	
		kùn	autres
PRE ₄		SN ₂ LOCATIF de SN ₁	
			bólo fè
ASS ₁	EXISTENCE	EXISTENCE	
ASS ₂			CONTROLE
ASS ₃			TITRE

Du point de vue du locuteur, les implications des données du tableau sont les suivantes :

1°) - Le choix entre lá d'un côté et les autres postpositions de l'autre est entièrement conditionné par la présupposition (PRE₁), qui est complémentaire, affirmatif pour lá, négatif pour kùn, bólo et fè.

2°) - Le reste des présuppositions n'est pas complémentaire, elles sont vraies pour une postposition et neutres pour une autre, c'est-à-dire que le choix est partiellement conditionné (ou bien pré-conditionné) ; si, par exemple, la présupposition PRE₄ se trouve juste, le locuteur a le choix d'employer kùn ou bien bólo, fè ; cela dépend de l'assertion qu'il envisage (si PRE₄ ne se trouve pas juste, il n'y a pas ce choix).

3°) - Le choix entre bólo et fè, par contre, n'est pas conditionné du tout, il se fait uniquement en fonction de l'assertion (13).

Finalement, tout ce qui a été dit jusqu'ici est, avec quelques restrictions et spécifications, également valable pour les expressions de "avoir" des parents et des relations sociales. La postposition kùn y est évidemment exclue. Les présuppositions des autres ont une valeur plutôt métaphorique dans ce domaine, aussi parce que les relations sociales et de parenté sont réciproques sur le plan logique. Les termes qui en SN₁ demandent la postposition lá sont du type fà "père", bá "mère", bínaake "oncle paternel", etc..., et quelques termes pour des associés :

fà bé ñ ná	"J'ai un père [je ne suis pas un proscrit.]"
bínaake té à lá	"Il n'a pas d'oncle paternel."
tériw bé ù lá	"Ils ont des amis."
sìginyogonw bé à lá	"Il a des cohabitants."
túlonkenyogonw bé ò lá	"Celui-là a un camarade de jeu."

Il est clair qu'ici, SN₁ ne fait pas "partie" de SN₂ comme dans le cas où SN₁ est inanimé. Reste à voir dans quelle mesure il serait nécessaire de réexaminer les présuppositions pour le domaine de la parenté (14).

bólo et fè sont employés pour établir une relation possessive entre époux et épouse, amants, parents et enfants, frères et sœurs, etc... :

mùso bé ñ bólo et mùso bé ñ fè
 "J'ai une femme/épouse."

mùso bé ñ bólo, nkà ñ ká mùso té
 "J'ai une femme, mais ce n'est pas mon épouse."
 *mùso bé ñ fè, nkà ñ ká mùso té

dénw bé à bólo et dénw bé à fè
 "Il a des enfants."

dógɔkew bé kàrisa bólo et dógɔkew bé kàrisa fè
 "Un tel a des frères cadets."

Les assertions CONTRÔLE (pour bólo) et TITRE (pour fè) sont ici un peu modifiées. CONTRÔLE est à interpréter comme "possession minimalement marquée", TITRE comme "possession fortement marquée", insistant sur l'importance économique, sociale, etc... qui est le fait d'"avoir" des enfants, épouses, époux, frères, soeurs, etc...

REFERENCES

- Bailleul Charles. 1981. - Petit dictionnaire bambara-Français, Français-bambara. - (Londres:) Avebury.
 - 1986. - "Sens original des postpositions en bambara", Mandenkan 11: 71-74.
 Bird Charles S(tephen). 1972. "The Syntax and Semantics of Possession in Bambara", contribution (no. 2E) au Conference on Manding Studies/Congrès d'Etudes Manding (Manding : Focus on an African Civilisation), 30.6.-3.7. 1972, School of Oriental and African Studies, Londres.
 Creissels Denis, Sidia Jatta et Kalifa Jobarteh. 1983. Eléments de grammaire de la langue mandinka. (Publications de l'Université des Langues et Lettres

- Grenoble. [23]]. Grenoble: Université.
 Dumestre Gérard. 1981-85. Dictionnaire bambara-Français. Fascicule 1 (1981), a-b ; Fascicule 2 (1983), d ; Fascicule 3 (1984), j-fe ; Fascicule 4 (1985), fi-i. (Paris : INALCO).
 Kastenholz Raimund. 1987a. Das Koranko. Ein Beitrag zur Erforschung der Nord-Mande-Sprachen. Bonn : Holos (jadis Mundus).
 - . 1987b. Materialien zum Koranko. Glossar, Texte. (Afrikanistische Arbeitspapiere, Sondernummer 1987). Cologne : Université.
 Long Ronald W., Mamadou Koita, et Mamadou Konaré. 1970/71. "Basic Bambara". Ronéotypé. Bloomington (Ind.) : African Studies Center.
 Serzisko Fritz. 1983. "Über Verwandtschaftsbezeichnungen im Somali", in Sprache, Geschichte und Kultur in Afrika. Vorträge, gehalten auf dem III. Afrikanistentag, Köln, 14./15. Oktober 1982, édité par Rainer Vossen et Ulrike Claudi. Pp. 127-144. Hambourg : Buske.

NOTES

1. Par "établir" nous entendons dans ce contexte l'emploi de constructions prädicatives de valeur pragmatique "X a [avoir] Y" [voir Serzisko 1983 : 128]. En bambara, on peut également établir explicitement une relation possessive qui est implicite : bólo fila bé ñ ná "J'ai deux bras."
2. Ce qui revient à une prédication d'existence locative et modale, à l'opposition du même type d'énoncé à un terme qui exprime une existence en général :

né fà bé [un terme] "Mon père vit [existe]." [Bailleul 1981 : 11]

màlo bé à kóno [deux termes] "Du riz est là-dedans."

m̀isi n̄nw bé íko né fà ká m̀isiw [deux termes] "Ces vaches sont comme celles de mon père." [Dumestre 1981-85 : 728].

Pour la question de ce qui est le prédicat dans ces constructions à deux termes, nous renvoyons à Creissels/Jatta/Jobarteh (1983 : 30pp.), qui constate que la marque prädicative est le seul élément du prédicat en mandinka. C'est également le cas en koranko [voir Kastenholz 1987a : 100p.]. Ce sont deux langues/dialectes très proches du bambara, avec ce même type d'énoncé.
3. A vrai dire, il semble qu'on doit reconnaître une cinquième, yá, voir :

sé bé ñ yé	"J'ai du pouvoir."
dàbali bé à yé	"Il a des moyens [pour se débrouiller]."

Nous n'avons que ces deux exemples pour le moment. C'est pourquoi la postposition yé est exclue de la discussion qui suit.
4. Dans une grande partie de son exposé, Bird s'occupe des liens syntaxiques entre l'expression énonciative de la possession et les syntagmes nominaux complétifs.
5. Cette étude est basée sur une recherche effectuée par l'auteur. Notre informateur était Máadu Dárame (Mamadou Dramé) de Bamako.
6. Selon Bailleul (1986 : 72), un nom comme wúla "endroit" serait à l'origine de la postposition lá. Nous en sommes moins sûr, car en koranko, langue voisine du complexe mandingue, wúla a le sens de "distance [entre deux points fixes]" [Kastenholz 1987b : 96], ce qui correspond mal à l'idée d'une localisation générale.
7. C'est-à-dire les noms qui ailleurs demandent sans exception un syntagme nominal complétif.
8. voir ñ dén "mon enfant", syntagme complétif non marqué, donc possession non aliénable ; mais dén bé ñ bólo "J'ai un enfant."

9. Bird parle plus concrètement de HUMAIN, mais nous sommes de l'avis que ce terme peut créer des problèmes inutiles [voir nsònsan "lapin" dans l'exemple de Bird 1972 : 3]. Les Institutions y sont incluses, car elles peuvent "agir" comme des individus [Bird 1972 : 3].
10. A l'origine de la postposition kùn est le nom kùn "tête" [Bailleul 1986 : 71].
11. C'est-à-dire SN₁ peut désigner des objets qu'on a sur le corps, dans les poches, ou bien dans les bagages qu'on porte, voir l'assertion de kùn plus bas.
12. La postposition bólo est clairement issue du nom bólo "main" [Bailleul 1986 : 71]. L'origine de fè est moins claire. Nous ne sommes pas de l'avis de Bailleul (1986 : 72) pour qui elle est issue du nom fàn "direction". Il y a en bambara des vestiges d'un nom *fèè * "place, sphère autour de..", comme dans dógpfee "place du marché" [Dumestre 1981-85 : 322] qui, par sa forme et par son sens, est plus probable comme origine de la postposition fè.
13. Quoique toutes les assertions possibles n'aient pas de sens dans tous les cas, voir les restrictions pour l'emploi de fè discuté plus haut.
14. Pour túlonkenyogon [mais pas pour les autres exemples ci-dessus] notre informateur affirme qu'on peut également dire túlonkenyogon bé ò bólo. Il semble qu'un "camarade de jeu" peut être considéré comme un individu qui fait partie d'un ensemble défini du point de vue d'un autre individu, ou bien sous l'aspect d'une relation unilinéaire.